



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-118

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2023

Sommaire

Sous-préfecture d'Oloron Sainte Marie /

64-2023-06-02-00007 - Arrêté portant composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de NARP (1 page)

Page 3

Sous-préfecture d'Oloron Sainte Marie

64-2023-06-02-00007

Arrêté portant composition de la commission de
contrôle des listes électorales de la commune de
NARP



Arrêté n°

fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de NARP

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition de la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Narp s'établit comme suit :

- Représentant la commune : - Mme. Cécile LAMOTHE
- Représentant le tribunal judiciaire : - Mme. Nicole LACRAMPE, titulaire
- M. Laurent LAULHÉ, suppléant
- Représentant l'administration : - M. Franck BONNECAZE LASSERRE, titulaire
- M. Jean LARROUDÉ, suppléant

Article 2 : La sous-préfète d'Oloron Sainte Marie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Oloron-Sainte-Marie, le **02 JUIN 2023**

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète

Anna NGUYEN